

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **80 (1944)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Assemblée générale. — Nos traitements : satisfaction et soucis. — Assurance maladie-accidents. — Appel : OSLJ. — Genève : Assurance accidents. — U. I. G. Dames : Convocation. — Neuchâtel : Une belle séance de district. — Jura : Un centre jurassien d'information pédagogique.*

Partie pédagogique : Alice Descœudres : *Le plan Beveridge. — Informations : B. I. E. : Le Bureau International d'Education en 1942-1943. — Soleure 1944. — Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1944

Tous et toutes demain à 14 h. 30 au Casino de Montbenon ! Tel est le dernier appel du C. C. Il faut que notre assemblée générale soit nombreuse et nous devons bien ce jour à notre corporation.

Plusieurs décisions et propositions viennent d'être mises au net, qui seront discutées le 30 janvier ; nous vous en donnons connaissance pour que plus nourries soient les discussions à leur sujet.

Proposition des sections

Développement de la proposition lausannoise 1943 tendant à limiter d'une façon moins stricte le séjour au Comité Central.

La Commission désignée par le Bureau pour l'étude de cette proposition vient de terminer ses travaux. Constatant que la question n'est pas suffisamment mûre dans le sein du corps enseignant, la Commission proposera à l'Assemblée générale que la proposition lausannoise soit mise à l'étude dans les sections du district qui donneront leur avis.

Proposition du Comité central

Après avoir dû préciser notre situation à l'égard du Code des obligations, et comme conséquence logique, le Comité Central proposera une simplification de notre organisation comptable.

Il s'agirait d'englober dans la comptabilité de la « Coopérative Secours et Invalidité » les caisses : *Secours, Prêt, Réserve, Orphelins*, et les fondre en une Caisse secours. Le fonds Blanc serait annexé à cette caisse jusqu'à son extinction.

Proposition individuelle (Deppierraz, Sassel)

Notre collègue nous a fait parvenir la proposition suivante, qu'il développera le 30 janvier :

A propos de traitement

Divers textes légaux (Loi sur l'instruction publique de 1930, décret sur les allocations exceptionnelles, décret sur les allocations familiales, arrêté sur les retenues de service militaire) régissant nos traitements, beaucoup de collègues, peu au courant de ces textes, ne savent pas s'ils reçoivent leur dû. De plus, certains boursiers communaux ne sont pas, non plus, très au clair, et font les calculs un peu au petit bonheur.

Pour remédier à cet état de choses défectueux, je propose que la S.P.V. crée un office de renseignements, au service de tous les collègues, pour les renseigner, aussi souvent que cela est nécessaire, sur leurs *droits individuels* en matière de traitement.

* * *

Il ne nous reste qu'à souhaiter à chacun une excellente journée demain. Il y a du travail en chantier, il y a des amis à voir, il y a une société à honorer, et tout cela vaut bien le sacrifice d'une journée; mais sacrifice est impropre, c'est privilège d'y consacrer une journée et tout son cœur qu'il faut dire.

R. M.

NOS TRAITEMENTS — SATISFACTION ET SOUCIS

Le Grand Conseil vaudois a adopté le projet de budget établi par le Conseil d'Etat pour 1944, projet qui nous vaut les améliorations suivantes :

Allocations pour 1944 :

<i>Mariés</i>	<i>par mois</i>
jusqu'à 3500 francs	100 francs
3501 - 4000	95
4001 - 4500	90
4501 - 5000	85
5001 - 5500	80

ainsi de suite : 5 francs de moins d'allocation mensuelle par 500 francs de plus de traitement. Le tableau se termine ainsi :

9501 - 10.000	35 francs
10.000 et davantage	25

Quant aux *célibataires*, voici leur sort :

jusqu'à 3500	50 francs
3501 - 4500	45
4501 - 5500	35
5501 - 6000	25
6001 - 6500	15
6501 et plus	10

Pour les *mariés avec enfants*, il faut ajouter aux 10 francs par enfant octroyés par la loi du 26 mai 1943 sur les allocations familiales 5 francs de plus, soit 15 francs par enfant pour 1944.

Dans le corps enseignant, 130 enfants de plus de 18 ans (études, etc.) sont portés au budget comme ayant droit à l'allocation pour enfants.

* * *

Nous avions craint que le fait de compter dans l'amélioration en % de notre traitement la suppression de la réduction dès le 1er juillet 1941 ne fût échouer le projet. Il n'en a heureusement rien été. Je m'explique :

Prenons le cas d'un marié gagnant 6500 francs et qui a trois enfants. Voici comment le projet développait son cas :

<i>Trait. avant suppr. réduct. août 1939</i>	<i>Trait. légal</i>	<i>Amélior. par suppr. réduct. 1er juillet 41</i>	<i>Mantant alloc. p. 1944 (3 enf. = 180 fr. de plus par an)</i>	<i>Total des amélior. par rapport à fin août 39</i>	<i>Total trait. légal et alloc. l. I. 44</i>
6300	6500	200	180 + 840 = 1020	1220	7520

ce qui permet au projet de compter ainsi l'amélioration en % par rapport à fin août 1939 :

$$1220 \text{ francs} : 1 \% \text{ de } 6300 \text{ francs} = 19,36 \%$$

mais si l'on calcule l'amélioration sur le traitement légal, elle n'est que de
 $1020 \text{ francs} : 1 \% \text{ de } 6500 \text{ francs} = 15,7 \% \text{ à peine.}$

Pour un maître ayant un enfant et gagnant 5000 francs, l'amélioration indiquée dans le projet est de 24,08 % (1180 francs : 1 % de 4900 francs). Mais si l'on s'en tient au traitement légal, elle n'est plus que de 21,6 % (1080 francs : 1 % de 5000 francs).

* * *

D'autre part, si le budget 1944 prévoit des améliorations (du point de vue des finances de l'Etat) qui se traduisent par des économies ascendant à 263.220 francs, forcés sommes-nous de remarquer que l'un des postes où l'on a rogné le plus est celui des subsides aux communes pour le paiement des instituteurs : 60.000 francs de moins en 1944 ! Cela ne va-t-il pas créer, dans certaines communes, des difficultés de trésorerie et un peu de tirage entre le boursier et le régent ? — Rappelons que, dans de tels cas, l'Etat intervient et peut payer directement.

Enfin, nous constatons une diminution de 2600 francs des secours aux membres du corps enseignant atteints de tuberculose, mesure qui vous a un effet... pénible...

* * *

Il nous reste à dire que, si 203 employés de l'Etat et 53 membres du corps enseignant primaire et secondaire communal gagnent plus de 10.000 francs, il est encore 560 employés et ouvriers de l'Etat et 5 membres du corps enseignant, tous mariés, qui ont un traitement inférieur à 4000 francs. Chez les célibataires, on compte 650 employés et ouvriers de l'Etat qui touchent moins de 3500 francs et 181 moins de 4500, plus 101 membres du corps enseignant qui reçoivent moins de 3500 francs et 241 entre 3501 et 4500 francs.

Le problème des traitements minima et celui des institutrices mariées dont l'époux n'est ni maître d'école ni fonctionnaire de l'Etat restent posés.

A. Chevalley.

ASSURANCE MALADIE-ACCIDENTS

Au commencement de l'année, il paraît utile de rappeler succinctement les conditions d'admission à la Société de secours mutuels.

Pour être admis dans la collectivité S.P.V., il faut être membre de la S.P.V. Ceux qui demandent leur affiliation dans notre collectivité dans les trois mois qui suivent leur adhésion à la S.P.V. bénéficient d'une finance d'entrée de 1 franc seulement.

La femme de l'instituteur affilié à la collectivité peut en faire partie à des conditions avantageuses.

Les enfants peuvent de même être admis dans la collectivité. Ils ne peuvent cependant en faire partie que jusqu'à l'âge de seize ans, date à laquelle ils sont démissionnaires d'office. Ils peuvent alors se faire transférer dans leur section de domicile.

Il faut prendre garde au fait que les enfants qui sont affiliés à l'Assurance infantile *ne peuvent en sortir*, pour entrer dans une autre société. Ils sont « passibles » de l'Assurance infantile jusqu'à la fin de leur scolarité. Ainsi en ont décidé nos mandataires au Grand Conseil. Si vous désirez vraiment affilier vos enfants à la Société vaudoise de secours mutuels, faites-le avant l'entrée à l'école.

La collectivité S.P.V. ne connaît que les classes C et D, soit la couverture des frais médicaux et pharmaceutiques avec accidents (classe C) ou sans accidents (classe D).

Les hommes et les enfants doivent une participation de 15 % sur les frais médicaux, les frais pharmaceutiques étant couverts au 100 %. Les femmes doivent une participation de 25 % sur les frais médicaux. Il n'y a donc pas de catégorie prévoyant l'indemnité journalière.

Cotisations

Frais médicaux et pharmaceutiques

	Classe C	Classe D
HOMMES	2 fr. 80 par mois	2 fr. 30 par mois
FEMMES	3 fr. 70 par mois	3 fr. 20 par mois
ENFANTS	2 fr. par mois	

Ces tarifs sont avantageux, grâce à la convention passée entre la Société vaudoise de secours mutuels et la S.P.V. Nous sommes heureux d'avoir passé contrat avec une société à base strictement mutualiste.

Les formules *demandes d'admission* ou tous renseignements peuvent être demandés au signataire de ces lignes.

Fernand Petit, instituteur,
rue Ed. Payot 4, Lausanne.

APPEL

L'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse lance dès maintenant au 5 février, dans toute la Suisse, une campagne financière unique. Elle est recommandée par tous les Chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique.

Collègues ! nous comptons sur vous ; faites effort auprès de vos autorités, de vos sociétés, de vos amis ; dites qu'il s'agit uniquement de la santé morale de notre jeunesse.

Déjà, merci !

A. C.

GENÈVE

ASSURANCE-ACCIDENTS

Environ quatre-vingts collègues, dames et messieurs, assurés à la Winterthour n'ont pas encore rectifié le montant de leur traitement annuel et ont déjà reçu, sur la base de leur ancien traitement, le bordereau de la prime pour 1944. Ils voudront bien réparer cette petite négligence qui risquerait, en cas d'accident, de leur coûter beaucoup plus cher que l'augmentation de prime, en indiquant à leur délégué, M. Ed. Gaudin, 34, Servette, téléphone 2 30 73, le montant exact de leur nouveau traitement.

Ed. G.

U. I. G. - DAMES CONVOCATION

La prochaine **assemblée générale** aura lieu le mercredi 2 février, à 16 h. 45, à la Taverne de Planpalais.

Ordre du jour :

1. Communications du Comité ;
2. Admission de quatre recrues ;
3. Démissions ;
4. Entretien de Mme Brüstlein : *Nos élèves et le choix d'une profession.*

Des parents embarrassés demandent souvent nos conseils quand vient pour leur enfant le moment de choisir une profession.

Nous pourrions fournir des renseignements utiles à nos grandes filles, en âge de quitter l'école, lorsque nous aurons entendu Mme Brüstlein, qui est bien la personne la plus compétente que l'on puisse consulter en cette matière.

Renouvellement du Comité. — Voici revenu le temps où vous devez élire un nouveau comité. Votre présidente, qui a été à l'œuvre pendant sept ans et dont vous connaissez le dévouement, ne peut accepter une réélection. Il est de toute urgence que vous fassiez des propositions pour pourvoir à son remplacement. D'autre part, plusieurs membres du Comité croient aussi avoir gagné le droit de rentrer dans le rang.

Si vous voulez que votre Union vive et continue son indispensable travail, vous devez trouver des forces nouvelles.

L'après-guerre posera, pour la situation des femmes, des problèmes délicats et nous ne pourrions compter que sur nous seules pour les résoudre.

Sachez prendre vos responsabilités et envoyez vos propositions le plus rapidement possible à Mlle Mongenet, avenue Joli-Mont 2.

NEUCHÂTEL

UNE BELLE SÉANCE DE DISTRICT

au Val-de-Ruz

Pour une fois, quittons le domaine cantonal et jetons un regard sur l'une de nos séances de district ; séance intéressante à plus d'un titre.

En effet, outre M. l'inspecteur des écoles, William Bolle, outre une délégation du Comité central, soit M. Ch. Rothen, son président et MM. J. E. Matthey et Zwahlen, on put compter, au nombre des participants à la dernière séance de la section du Val-de-Ruz, à Valangin, un délégué au moins de chacun de nos districts.

Cette heureuse innovation était la conséquence d'un vœu récemment formulé au C. C., qui trouve avec raison que nos séances particulières prennent trop souvent le caractère de petits cercles, plus ou moins fermés ; on ne se connaît pas assez entre collègues de régions différentes ; de ce fait, nos rencontres cantonales, officielles ou non, offrent fréquemment le spectacle, à part quelques exceptions, de petits « noyaux » bien distincts ; la famille pédagogique neuchâteloise manque un peu de cohésion, d'interpénétration, et nous remercions notre C. C. d'avoir émis l'idée de cette nouvelle formule, qui se révéla excellente et mérite d'être appliquée partout à l'avenir.

Ceci dit, déclarons que cette séance de fin d'année, dans le vieux bourg de Valangin, fut particulièrement intéressante, son programme bien équilibré ; ce dont il faut féliciter notre Comité de district et son actif président, M. Raoul Châtelain.

Après avoir rappelé le souvenir de Mlle Aubert, de Savagnier, récemment enlevée à ses nombreux parents et amis, puis le jubilé des 40 années d'enseignement de notre collègue, Mlle Giroud, institutrice à Cernier, M. Châtelain, qui est un musicien consommé, donna une brève et substantielle causerie sur la tâche difficile de préparer nos tout petits à l'étude du solfège. Notons en passant cette affirmation, qui est fort juste : « L'enfant doit savoir chanter avant de savoir lire ».

Le conférencier, dont la belle voix de ténor est bien connue chez nous et ailleurs, chanta ensuite, sa collègue Mlle Steudler étant au piano, toute une série de mélodies enfantines, tirées d'un recueil récent de M. Georges Pantillon. Cette intéressante brochure contient une quarantaine de chansons dont plusieurs connues et populaires et les autres, tout à fait nouvelles, composées par M. Pantillon lui-même, avec des paroles de notre collègue, M. Vaglio, des Verrières.

Fourmillant de sujets originaux, simples, riches en trouvailles exquises, ce petit livre, frais et plaisant, sera d'un secours précieux à ceux et celles qui ont à cœur l'éducation musicale à l'école enfantine. Chacun des morceaux de ce recueil est imprimé deux fois, d'abord avec les paroles, puis avec le nom des notes, selon la méthode « Scala », dernier en date des manuels de solfège Pantillon. Ajoutons enfin que les mélodies, vivantes et jolies, sont cependant très simplement charpentées

et se meuvent sur une échelle de notes très restreintes, de do à sol par exemple.

La deuxième partie du programme consista en un très rare régala littéraire : une magistrale conférence de M. Henri Guillemain, sur ce sujet : « Monsieur Hugo », non pas tant le poète, mais l'homme, notre semblable. Sans aucune note écrite, avec une clarté et un ordre parfaits, en un français abondant et limpide, M. Guillemain présenta un Victor Hugo bien différent de celui que nous connaissons. Hugo, génie poétique certes, mais homme comme nous ; désirant dès sa jeunesse, puis obtenant la gloire, savourant avec quelque fatuité l'énorme popularité acquise, mais travaillé aussi, peut-être plus que quiconque, par les humaines faiblesses ; rassasié de biens et d'honneurs, mais poursuivi implacablement, dès son enfance et jusqu'à sa mort, par les coups incessants d'une adversité farouche, qui semblait vouloir lui faire payer ses extraordinaires succès en empoisonnant sa vie intime de souffrances sans nom et de macabre nuit. Il est, certes, troublant de voir étaler de telle manière les affligeants dessous de certaines gloires qui nous semblaient sans taches, ou presque ; mais ces exhumations ont du moins le mérite de rendre ces génies plus humains, de les rapprocher de nous en les faisant descendre des nues inaccessibles. Presque toujours, les grands génies furent aussi les grands souffrants. Et connaissant leurs misères, nous comprenons mieux le pourquoi de certains accents douloureux dont leurs œuvres sont imprégnées. M. Guillemain, on le devine, empoigna son auditoire et fut chaleureusement applaudi.

Enfin, la dernière partie de cet après-midi se déroula à la pâtisserie Weber, en face d'un arbre de Noël, dont la lumière douce accompagna chacun jusqu'en son foyer.

A. A.-D.

JURA

UN CENTRE JURASSIEN D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE

Le 24 juin 1943, toutes les sections de la S. P. J. recevaient une lettre de la Commission pédagogique jurassienne pour les informer d'un projet émanant du district de Delémont et tendant à la réalisation d'un *Centre jurassien d'information pédagogique*. Il leur était demandé de mettre cette question à l'étude et de faire connaître leurs décisions et leurs vœux afin que l'on pût se rendre compte de la popularité de l'initiative auprès des principaux intéressés ainsi que des suggestions qu'ils auraient à faire valoir. Comme toutes les sections n'ont pas encore répondu, il nous paraît éminemment intéressant de donner quelques détails à ce propos, d'autant plus qu'il s'agit d'une bibliothèque future qui fera honneur à la S. P. J. et qui est appelée à rendre des services aussi nombreux qu'attendus.

A plusieurs reprises dans nos assemblées et dans la presse, il en avait été question quand, en 1942, M. le Dr Junod et le comité du district de Delémont firent ensemble faire un pas en avant à ces projets hésitants. C'est en effet au synode de Bassecourt, tenu le 27 juin 1942, que le directeur de l'Ecole normale des institutrices présenta à ses col-

lègues un rapport tout au long duquel il justifia, à l'aide d'arguments indiscutables, la nécessité et la valeur du centre entrevu.

Il est hors de doute, hors de discussion même, que nous avons un impérieux besoin d'une bibliothèque professionnelle moderne et bien outillée, capable de suivre avec intelligence et persévérance la marche rapide et réjouissante des sciences psychologiques et pédagogiques. Il n'est pas moins certain que si nous la désirons aussi parfaite, nous avons à consentir un *effort collectif* exempt de tout sectarisme, de tout esprit de clocher régional un effort corporatif créateur basé sur des principes de coopération. La preuve en est donnée par la plupart des bibliothèques de section mises sur pied par quelques enthousiastes optimistes, mais qui ont végété, malgré la générosité de leurs intentions, faute d'ampleur, de fonds aussi, en raison du nombre restreint des collègues auxquels elles offraient leurs services, de l'exiguïté des régions auxquelles elles s'adressaient à tel point qu'on en est à se questionner et à feuilleter les procès-verbaux pour établir avec exactitude si certaines d'entre elles ont véritablement existé.

Outre une collection aussi complète que possible d'ouvrages pédagogiques, pédologiques et didactiques, le *Centre jurassien* comprendrait une série d'ouvrages dont l'importance saute aux yeux : celle des moyens d'enseignement. Ceux-ci sont une mine de directives, de conseils, d'expériences formulées en méthodes, où l'instituteur trouve l'application des principes développés dans les livres théoriques. On se plaît même à ajouter qu'une véritable bibliothèque pédagogique ne se conçoit plus sans ces deux collections puisque l'une donne le pas à la règle et l'autre à l'exemple. Quel ne serait pas l'intérêt, par exemple, de pouvoir consulter et comparer les « Arithmétiques » du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, de Genève et de Paris ; les « Grammaires » employées qui sont aussi variées que les coins de terre où s'enseigne le français ?

Et ce n'est pas tout. La constitution est encore prévue, pour compléter ce tableau, d'une troisième collection qui réunirait des lectures enfantines, suggestion tangible, palpable, toute proche pour ceux qui se soucient de maintenir la bibliothèque de leur classe en honorable rang.

Voilà, en bref, ce que le Dr Junod et nos collègues delémontains proposent au corps enseignant jurassien, « le tout dans des vitrines spacieuse, bien catalogué, ingénieusement présenté, dans une salle claire, avenante, qui serait en même temps une salle de lecture, munie de tables de travail et de sièges confortables. Et rien n'empêcherait d'ajouter aux collections ci-dessus un choix de revues et même de journaux que chacun pourrait parcourir lors de ses visites. »

Aussi bien cette proposition sera-t-elle acceptée avec reconnaissance par ceux du Nord comme par ceux du Sud et déjà on peut entrevoir avec confiance le jour où la S. P. J. pourra annoncer à ses amis romands l'ouverture de sa bibliothèque.

A. P.

Nous prions nos correspondants de bien vouloir nous excuser si nous devons différer la publication de leurs articles : l'abondance des matières nous submerge !

Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE PLAN BEVERIDGE

On a prétendu que les répercussions de la guerre sur la jeunesse seraient peut-être pires que tous les autres ravages, et ce n'est pas peu dire ! Il est de fait que, par la radio, par les conversations d'adultes en présence des enfants, nos élèves entendent tous les jours des récits qui, jamais ne devraient aborder des oreilles d'enfants. Qu'au moins, nous ne manquions pas de leur présenter ce Plan Beveridge qui est comme un grand rayon de lumière au sein de l'obscurité ambiante. En Angleterre, c'est-à-dire en plein pays belligérant, pendant trois jours, les journaux supprimèrent toutes les nouvelles de guerre pour étaler dans leurs colonnes ce projet, demandé par le gouvernement à M. Beveridge, et qui doit assurer à chacun sécurité, santé et bonheur, dans la mesure du possible. M. Beveridge est si versé, si compétent dans les questions d'économie, de chômage, d'assurances qu'on a pris coutume, depuis des années, en Angleterre, de le consulter sur toutes les questions difficiles. Pendant cette guerre, il a été chargé, d'accord avec les principaux chefs responsables d'Angleterre, d'examiner un plan de reconstruction : la Commission se mit à l'œuvre en juillet 1941, et travailla sans relâche jusqu'en novembre 1942. Le 1er décembre, elle publiait, sous la signature et la responsabilité de Sir Beveridge, le fameux *Plan Beveridge*. On a pu dire que, cette année-là Saint Nicolas n'avait rien fait descendre d'autre dans les cheminées, mais que c'était déjà beaucoup !

Le Plan part de ce fait que la misère est un « scandale » sans excuse, dû uniquement au fait qu'on ne s'est pas donné la peine de prendre les mesures nécessaires pour la supprimer. D'enquêtes très sérieuses, faites en Angleterre, entre les deux guerres, il résulte que les ressources totales de la communauté étaient suffisantes pour permettre de supprimer le besoin. D'autre part, le mouvement de la population indique que les vieillards, qui formaient le 6 % de la population en 1901, en formaient le 12 % en 1941, et, si la courbe continue à monter de même, ils formeront en 1971 le 21 % de la population. Inversement, si l'on comptait en 1901, cinq enfants au-dessous de 15 ans pour un vieillard pensionné, il n'y en aura plus qu'un en 1961 ; c'est à la fois l'augmentation de la longévité et la diminution de la natalité. Il est évident que le « besoin » est responsable en partie de cet état de choses, par l'insécurité qu'il suppose. Cette misère, jointe à l'incapacité d'organiser l'orientation professionnelle et de savoir maintenir l'emploi, constitue un gaspillage de la plus précieuse des richesses, l'énergie humaine.

Le *besoin*, c'est le manque de moyens nécessaires à une vie saine. Beveridge veut abolir ce besoin par l'instauration d'un nouveau régime, celui de la *sécurité sociale*. Il veut créer « un état de choses dans lequel aucun citoyen, prêt à travailler dans la mesure de ses moyens, ne se

trouvera privé du revenu nécessaire pour faire face en tous temps à ses besoins essentiels et à ceux de sa famille ». Un bouleversement comme celui que nous vivons ne demande pas des replâtrages, mais des transformations révolutionnaires. Outre le besoin, ce qu'il faut éliminer, c'est la maladie, l'ignorance, la sordidité et l'oisiveté.

Assurance sociale. Le temps n'est plus où l'Etat répartit entre une foule d'assistés misérablement entretenus le rendement d'une portion des contributions publiques : L'assuré britannique est irréductiblement hostile à l'exigence de la preuve du besoin. L'assuré doit se sentir sociétaire d'un grand organisme national d'assurance, dont les intérêts sont ses intérêts. Et cela mène au grand principe de l'intérêt général. Ainsi, pour les femmes exerçant au dehors une activité lucrative, on réglera le régime des *prestations maternité* de façon qu'elles n'aient aucun intérêt matériel à raccourcir la période de suspension du travail qui est le plus avantageux pour leur santé et pour celle de leur enfant, qui sont l'une et l'autre *d'intérêt public*. Autre exemple : Du moment que le charbon est indispensable aux autres industries, les employeurs de toutes les branches industrielles devraient supporter une part égale du coût des accidents du travail et des maladies, aussi bien pour les mines que pour les autres professions. S'inspirant de ces idées, l'assurance sociale sera obligatoire, tous les citoyens étant considérés comme solidaires en face des risques de la vie. Elle fera disparaître l'inégalité de traitements des assurés des deux sexes ; jusqu'ici, dit Beveridge, on a méconnu l'importance vitale du rôle de la femme, comme ménagère, et plus généralement comme support de la vie familiale, et par là même de la vie de la nation. Ainsi les considérations d'élémentaire justice, souveraines et décisives par elles-mêmes, et les raisons d'ordre social et d'ordre national conjuguent leur action pour déterminer la grande place — et, peut-on dire, la place à part — faite à la femme dans le Plan. Ajoutons que des investigations de la Commission ont établi l'inexistence de l'infériorité des besoins de la femme. L'assistance couvre donc tous les citoyens, non pas d'après leurs revenus, mais d'après leurs besoins. Seuls, les citoyens fortunés, à côté des cotisations, payeront davantage, en leur qualité de contribuables, en versant au Trésor une plus grande part de ce que l'Etat doit fournir au fond d'assurance sociale. Pour ne pas en hausser par trop les exigences financières, un *service sanitaire national* cherchera, d'une part à prévenir l'apparition de la maladie, d'autre part, si elle est là, à amener le plus rapidement possible le retour à la santé. Et en cas d'accident, on éliminera le plus vite possible les suites physiques, ou psychiques de l'accident et l'on procédera à la rééducation et à la réadaptation à la vie normale. L'enfance, la vieillesse, le chômage, les besoins de la femme mariée (maternité, interruption des gains du mari, veuvage, séparation, incapacité de vaquer aux soins du ménage), la maladie, les frais funéraires, tout cela est couvert par l'assurance sociale.

Un des plus grands mérites du Plan, c'est cette substitution de l'assistance, avec tous ses avantages d'ordre moral et aussi matériel.

On prévoit un *Ministère de la sécurité sociale*, s'occupant de l'assu-

rance sociale, de l'assistance nationale et de l'assurance facultative, on pourrait craindre une emprise de l'étatisme, mais on prévoit déjà dans chaque localité un bureau local d'information, pour tous les cas d'incertitude ou de difficulté, concernant aussi bien le système officiel de sécurité sociale que les instances semi-officielles ou bénévoles. Chacun est libre de compléter l'assurance officielle, générale, la même pour tous, par toute assurance facultative qui lui plaît.

La signification profonde du Plan Beveridge, l'enthousiasme qu'il a suscité partout dans les milieux populaires, c'est qu'il cherche à faire descendre dans la réalité de la vie d'un grand pays ce grand principe du *droit à l'existence*. En effet, le droit de vivre n'implique pas seulement une existence purement biologique, mais une vie humaine, digne d'êtres humains, moraux. Il faut organiser la production et la répartition des richesses de façon que le droit à une vie suffisante soit assuré à tous les êtres humains ; aux valides par le travail, aux invalides par la solidarité sociale. C'est un véritable crime que, dans une société où les uns peuvent se livrer à toutes les folies du luxe, le pain quotidien ne soit pas assuré aux plus déshérités.

Des retraites pour tous

Chaque individu ayant travaillé selon ses capacités doit être assuré d'un revenu couvrant son entretien lorsqu'il n'est plus capable de gagner sa vie. Il faut donc créer la « sécurité sociale », d'abord pour *la vieillesse*. C'est en effet cette catégorie qui dépasse, à elle seule, toutes les autres causes d'incapacité réunies. Une enquête, faite à York, en 1936 a démontré que la pauvreté résultant de l'âge était plus profonde que celle résultant de n'importe quelle autre cause. D'autre part, étant donné le grand nombre de vieillards, il serait dangereux de se montrer prodigue envers la vieillesse, tant que des mesures appropriées ne permettront pas de couvrir la prévention des maladies et une alimentation suffisante chez les jeunes gens. On a fixé à 10 shillings par semaine la pension à accorder aux hommes dès 65 ans, et aux femmes dès 60 ans. La pension doit être suffisante, même si le pensionné ne dispose d'aucun autre revenu. On espère que si des mesures de santé publique augmentent la durée de la vie, elles tendront en même temps à augmenter aussi les forces physiques et morales permettant une plus longue durée de travail ; et alors, obliger quelqu'un à interrompre prématurément son activité serait une injustice.

Une autre catégorie qui doit bénéficier de l'assurance sociale, c'est *l'enfance*. Des statistiques faites entre les deux guerres ont établi que les deux causes amenant la misère étaient d'une part la perte de gain et de l'autre l'existence des familles nombreuses. Comme la nation britannique est vouée à la disparition si le taux des naissances continue à baisser dans la proportion actuelle, il importe d'aider les parents désireux d'accroître leur famille. On prévoit que le premier enfant d'une famille, dont le père a un emploi rémunérateur, ne touchera rien, mais que dès à partir du second enfant et pour tous les suivants, une allocation hebdomadaire de 8 sh. sera versée par enfant. Et ces allocations

seront demandées au Trésor public, comme constituant une part nouvelle des responsabilités assumées par la nation. On prévoit une coopération avec les organes locaux d'hygiène et d'éducation, pour la surveillance des enfants et les autres soins à leur accorder.

La situation de la *femme mariée*, jusqu'ici à peu près complètement ignorée par le droit, a été étudiée de façon toute spéciale par M. Beveridge. Jusqu'alors, les femmes mariées, n'exerçant pas d'activité lucrative, en dehors de leur ménage, sont assimilées, dans les statistiques du recensement, aux personnes *sans occupation*. Oui, ces femmes, bien que maîtresses de ménage, ménagères, ne font pas partie de la population « active ». Pour Sir William Beveridge, au contraire, *la grande majorité des femmes mariées doit être considérée comme exerçant une activité d'importance vitale*, bien que non rétribuée, *sans laquelle leurs maris ne pourraient pas exercer leur activité lucrative, et sans laquelle la nation ne pourrait pas vivre*. Une enquête (1931) établit que c'est environ les 7/8 des femmes mariées qui se consacrent exclusivement à leurs occupations domestiques : c'est donc une énorme fraction de la population. Donc la justice exige qu'elles soient considérées comme une catégorie spéciale d'assurés exerçant une activité. De plus, d'après le Plan, mari et femme constituent « une équipe ». D'après le plan, l'appellation « adultes à la charge de l'assuré » est valable pour tous ceux qui sont à la charge du mari, *hormi sa femme*. C'est sur ce point qu'éclate de la façon la plus claire le rôle primordial de la famille dans tout le système. L'intérêt national — nous l'avons déjà dit — exige que l'interruption pour cause de maternité soit aussi complète que possible. Actuellement, avec ce nouveau régime, le mariage marque, pour chaque femme, le début d'une existence nouvelle au point de vue de l'assurance sociale.

Service sanitaire national et service de rééducation professionnelle

Le Plan réclame un service sanitaire national, dont la tâche est de prévenir et de guérir, par un traitement médical, la maladie et l'invalidité. Par le fait même des avantages que lui confère le Plan, l'individu doit considérer comme un devoir d'être en bonne santé et de coopérer à toutes les mesures qui peuvent l'y maintenir. Ce rétablissement de la santé est considéré aussi comme un devoir primordial de l'Etat. Chaque individu et chaque famille sera placé sous le contrôle d'un médecin — dont le choix sera le plus libre possible — qui aura pour tâche, non seulement de diagnostiquer et de traiter les maladies, mais de les prévenir. En outre, quelle que soit la cause de son incapacité, un traitement médical, puis post-médical, remettra l'individu en état de gagner sa vie : ainsi, on abrège infailliblement les périodes si démoralisantes du chômage, de l'inaction forcée.

Conditions du succès

Evidemment, le Plan Beveridge représente de fortes dépenses de l'Etat et des particuliers. Mais il ne s'agit de rien moins que d'abolir la

misère, et l'on sait pertinemment que la nation britannique est assez riche pour éviter la vraie misère. Déjà certains progrès ont été acquis dans ce sens : ainsi, à Londres, en 1929, le travailleur moyen de cette cité pouvait acheter, en travaillant une heure de moins, un tiers d'articles de consommation de plus qu'en 1900, et cela grâce au développement des assurances sociales et des services qui s'y rattachent. Il est évident que la suppression du besoin est possible, par une redistribution des revenus, avec les ressources actuelles de la communauté. Cette redistribution, si elle est rationnellement conçue, ne saurait manquer d'accroître le bien-être général ; et elle peut avoir pour effet d'augmenter la prospérité, en préservant la force et la santé physique de la population. Actuellement, la société supporte *inconsciemment* les frais de chômage et l'incapacité de travail : ce ne serait pas accroître ses charges que de les lui faire supporter *consciemment*. L'unification des assurances permettra de supprimer, dans une large mesure, le gaspillage actuel.

Il s'agit, dit encore M. Beveridge, d'un acte de foi réfléchi dans l'avenir du système économique britannique et dans les capacités constructives éprouvées par la nation britannique.

Espérons que beaucoup de ces plans nobles et généreux trouveront leur application ailleurs qu'en Grande-Bretagne !

Alice Descœudres.

INFORMATIONS

LE BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION EN 1942-1943

(Service d'information du Bureau international d'Éducation)

Pour la quatrième fois, le rapport annuel du Bureau international d'Éducation paraît en pleine guerre. C'est dire l'intérêt que présente ce document émanant d'une organisation intergouvernementale qui a continué son activité bienfaisante au milieu des horreurs de la lutte actuelle. « Deux choses, affirme le Directeur, M. le professeur Jean Piaget, nous frappent constamment et nous encouragent vivement à persévérer et à regarder plus loin que l'avenir immédiat : l'une est que jamais les Gouvernements n'ont autant parlé d'éducation qu'aujourd'hui et l'autre est l'étroite collaboration que nous ne cessons de maintenir avec nos pays membres. »

Bien que le cercle des pays épargnés par la guerre se rétrécisse de plus en plus, chacun d'eux ressent le besoin de ne pas rester isolé et de conserver le contact avec les autres et avec une institution internationale comme le Bureau international d'Éducation. « Ce désir nous a émus d'autant plus, continue le Directeur, que dans beaucoup de cas, c'est de la chair de leurs enfants et du sang de leurs intellectuels et de leurs maîtres que ces pays ont payé le plus dur tribut de guerre. Nous avons dès lors compris combien il était de notre devoir de ne

pas les décevoir. Chacune de nos publications et chacune de nos communications devaient leur apporter une assurance et un espoir. Une assurance, celle que tout n'était pas perdu, que sur un tout petit point de la carte du monde, l'absence de guerre permettait encore de se préoccuper de l'éducation des générations futures. Un espoir, celui de pouvoir se donner un jour tout entiers à la reconstruction éducative de leur pays, tout en contribuant du même coup à préparer un renouveau pédagogique mondial.

« Si « tenir » a été le mot d'ordre de tant d'administrations scolaires nationales, « tenir » a été aussi la devise du Bureau. En communiant dans ce même idéal, les liens entre le Bureau et ses membres, loin de se relâcher, se sont, au contraire, nous en sommes sûrs, raffermis à travers cette dure épreuve. »

La même constatation peut s'appliquer aux autres pays avec la plupart desquels des liens techniques ont pu être maintenus. « Le fait qu'ils répondent régulièrement aux enquêtes entreprises par le Bureau montre que la guerre a renforcé le désir des administrations scolaires de connaître et d'utiliser les expériences réalisées par les autres. Plus que jamais après la guerre, cette information mutuelle sera alors nécessaire. Les difficultés de communications ont obligé les pays à travailler, jusqu'à un certain point, en vase clos. En outre, les difficultés économiques seront tellement grandes pour la plupart des pays que ceux-ci ne pourront plus se permettre le luxe de certains tâtonnements. C'est en mettant à la disposition des administrations scolaires de pays qui ne collaborent pas encore directement au Bureau, toute la documentation que celui-ci possède et qu'il s'efforce de tenir à jour, que nous espérons convaincre ces pays de l'utilité de s'associer plus intimement que par le passé à la tâche de collaboration intergouvernementale en matière d'instruction publique que le Bureau s'est assignée. »

L'exposition internationale de l'Instruction publique, qui, encore cette année, a reçu de nouveaux apports, est un exemple tangible de cette collaboration entre les Gouvernements et de cette mise en valeur de la documentation pédagogique. Une fois la guerre terminée, on peut se représenter l'essor que pourra prendre cet instrument d'émulation entre les pays.

Parmi les activités poursuivies sans relâche par le Bureau pendant l'année écoulée, il y a lieu de distinguer toujours celles de qui assurent la continuité avec le travail du temps de paix et celles qui sont nées des nécessités de la guerre.

Au nombre des premières, il faut citer les travaux de recherches. Le rapport de l'enquête sur l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires et secondaires, basé sur les réponses fournies par les Ministères de l'Instruction publique de 37 pays, a paru au cours de l'année. Il sera suivi très prochainement par le rapport de l'enquête sur l'enseignement de l'hygiène, terminé lui aussi. Le dépouillement de deux autres enquêtes continue, celle sur l'organisation de l'éducation physique dans les écoles secondaires et celle sur la gratuité du matériel scolaire. Enfin, frappé par la préoccupation de justice scolaire qui se manifeste dans nombre de projets de réforme de l'éducation, le Bureau

a lancé le questionnaire d'une nouvelle enquête, portant sur l'égalité d'accès à l'enseignement du second degré. Cette enquête approfondira en quelque sorte un des aspects de l'étude faite par le Bureau en 1934 sous le titre « L'admission aux écoles secondaires ».

Dans le domaine des recherches, le Directeur se plaît à signaler encore l'étude historique consacrée aux précurseurs du Bureau international d'Education. « Nous avons certes besoin, dit-il, à un moment crucial comme celui que nous vivons, de faire le point. Nous tenions aussi, admirant la fermeté, jamais vaincue par les déboires, de nos devanciers, à puiser l'énergie nécessaire pour surmonter les obstacles chaque fois plus grands créés par ces quatre années de guerre. Nous désirions enfin — et là le service rendu dépasse l'intérêt du Bureau — sortir de l'oubli cet aspect inconnu de l'histoire des organisations internationales et montrer l'erreur que l'on commettrait si, dans le domaine de l'éducation internationale, l'on cherchait à faire table rase de l'expérience du passé. Si les pionniers du Bureau, par ignorance surtout, se sont souvent rendus coupables de cette faute, rien ne saurait excuser aujourd'hui sa répétition. En consacrant le 80e volume de sa collection de publications à honorer la mémoire de ses ancêtres, le Bureau a tenu avant tout à souligner la continuité des efforts réalisés depuis le début du XIXe siècle pour placer, dans le domaine intellectuel, l'éducation sur le même plan que d'autres activités moins transcendantes qu'elle. »

Si les communications avec l'étranger sont difficiles, le Bureau arrive à garder les yeux ouverts sur l'éducation dans le monde et à maintenir vivante son activité d'information. Les quelque 200 revues pédagogiques reçues encore au Bureau sont dépouillées systématiquement, la Bibliothèque s'enrichit des nouveautés pédagogiques au fur et à mesure de leur publication et le Bulletin du Bureau continue à paraître tous les trimestres. « Quoique fortement condensées, les informations que nous donnons par ce moyen sont susceptibles d'orienter sur les diverses tendances pédagogiques et ouvrent des aperçus souvent instructifs sur la vie scolaire de chaque pays. »

Pour en venir aux activités du temps de guerre, le Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre, créé au début des hostilités, n'a cessé de donner les signes d'une vitalité étonnante et d'un désir jamais satisfait d'apporter quelque réconfort aux captifs assoiffés de lecture. Ayant l'année dernière dépassé le chiffre de 200 000 livres envoyés aux prisonniers, il approche actuellement du demi-million, ce qui représente une moyenne de près de 500 livres par jour expédiés pendant l'année écoulée.

En concluant, le Directeur envisage l'avenir et exprime son désir que le Bureau participe à l'œuvre de reconstruction spirituelle et éducative. Quelle que soit la forme que prendra la collaboration internationale en matière pédagogique préconisée aujourd'hui dans maints projets de paix, on aura sans doute besoin d'un organisme impartial et technique, tel que le Bureau international d'Education de Genève, avec ses dix-huit ans d'existence, sa documentation et son expérience.

B. I. E.

SOLEURE 1944

Cours de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire

Le cours pour maîtres aura lieu cette année à Soleure sous la direction de M. Gisiger, directeur d'école. Ce cours comprendra les matières suivantes :

1. Travaux manuels au degré inférieur. — 2. Travaux sur carton. — 3. Travaux sur bois. — 4. Travaux sur métal. — 5. Construction de modèles d'avions. — 7. Principe de travail au degré moyen. — 8. Enseignement basé sur la pratique au degré supérieur. — 9. Biologie. — 10. Physique et chimie. — 11. Dessin technique. 12. Enseignement de la langue maternelle. — 13. Musique scolaire et populaire. — 14. Croquis au tableau noir.

Le programme détaillé du cours paraîtra au début de mars.

Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

LES LIVRES

Tactique du Diable, par C.S. Lewis, Delachaux et Niestlé, éditeurs.

La correspondance diabolique que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de langue française, et dont le succès en Angleterre est prodigieux, a paru à Londres en février 1942. C'est dire que ce petit recueil a vu le jour en pleine tragédie. Sous une apparence légère, il affirme une vérité qu'on ne répètera jamais assez : à savoir que Satan demeure constamment actif.

B. B.

Binsenwahrheiten zur Methodik des Französischunterrichts, par Walter Widmer. Ed. A. Francke, Berne.

Un écrit court et plein de caractère. Le Dr W. Widmer nous y exhorte à renouveler l'enseignement du français ; mais ses pensées ont une valeur plus générale et la brochure qu'il publie est d'un grand intérêt pour d'autres encore que des maîtres spécialisés.

Une langue vivante ne peut s'enseigner selon la méthode rigide en usage dans l'enseignement des langues classiques. Le maître de français doit être plein de vie, doué d'esprit d'à-propos et posséder des connaissances littéraires qui ne tirent pas leur origine uniquement des textes scolaires. S'il use de l'antique méthode socratique, concrète et constructive, fondée sur une confiance réciproque du maître et de l'élève, exigeant de celui-ci une attitude qui ne soit pas seulement réceptive, il le fera parler, discuter, en prenant pour sujet des images, des anecdotes ou, mieux, des événements vécus.

A la fin de la brochure, W. Widmer essaye de délimiter les devoirs de l'école populaire et ceux du gymnase.

Cette courte publication, particulièrement intéressante pour ceux qui utilisent les ouvrages d'enseignement de M. Widmer, mérite aussi d'autres lecteurs.

J. R.

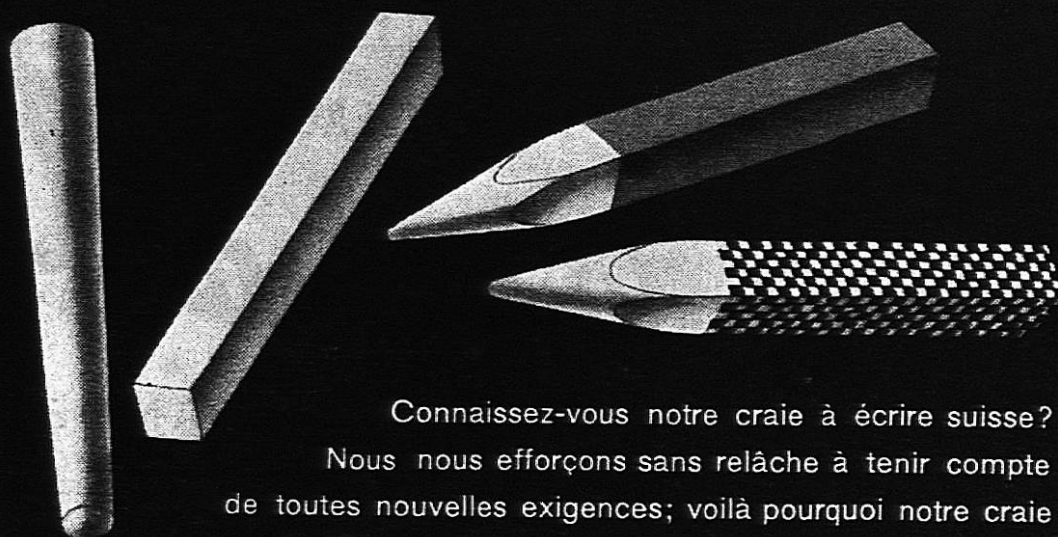
Ls. **B**erset

Confection et mesure
dames, messieurs,
enfants

**Habille
avec distinction**

LAUSANNE / 11, rue Haldimand / A l'étage

23



Connaissez-vous notre craie à écrire suisse?
Nous nous efforçons sans relâche à tenir compte
de toutes nouvelles exigences; voilà pourquoi notre craie
vous donnera satisfaction.

Prospectus et échan-
tillons par le fabricant:

Plüss-Staufner

Oftringen Téléphone 7 35 44

10

Restaurant St-François

Angle Pépinet - St-François

Tél. 2 76 64

L'endroit réputé pour ses vins et ses repas soignés

1

J. SCHÜTZ

Rendez-vous des instituteurs

Cuisine et cave 1^{er} choix

RESTAURANT BOCK

2

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

4



12

LES COURS VIE ET FOYER

intéressent toutes les jeunes filles, répondent à leurs aspirations, tiennent compte des rares loisirs de celles qui exercent une profession. Ecrire à M^{me} **Chevalier**, anc. dir. fond. d'Auxilia, 10, Ch. du Languedoc, Lausanne.

11

Ecole professionnelle de jeunes filles

Section apprenties :

LAUSANNE La Solitude av. César Roux 2

Durée des cours, trois ans. Certificat fédéral de couturière pour dames.

Section travaux féminins :

Durée du cours, un an. Confection, raccommodage, lingerie, broderie, tricot.

L'année scolaire commence au milieu d'avril. Renseignements et inscriptions jusqu'au 15 mars, à la Direction des écoles, bureau No 421, Beau-Séjour 8, Lausanne.

Direction des écoles.

25

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

COLLÈGE SCIENTIFIQUE CANTONAL

Mercerie, 24

LAUSANNE

Tél. 2 43 23

Le Collège Scientifique Cantonal donne à ses élèves une culture fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes, d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole d'Ingénieurs, Université, Polytechnicum). Une **section Technique et Moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux Ecoles d'Arts et de Métiers, aux Technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1944-1945: Jeudi 20 avril à 8 heures.

Examens d'admission en 5^e classe et dans les quatre classes supérieures: **les 27 et 28 mars à 8 heures.**

L'examen d'entrée en 5^e classe porte sur le programme de la 4^e année primaire. Pour chacune des classes supérieures, l'examen porte sur le programme de la classe précédente.

Age minimum pour l'admission: en V^e: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions jusqu'au 20 mars, à 18 heures. Pièces à présenter: Livret scolaire, acte d'origine et certificat de vaccination.

Tous renseignements au Secrétariat et à la Direction.

(Dispenses d'écologies et bourses d'études aux élèves méritants et de condition modeste).

27

Instituteurs, Institutrices!

Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves!

14

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour:



SCHWEIZER & SCHUBIGER WINTERTHUR

**le calcul
l'école active
le travail
manuel**